

Délibération du conseil municipal

DU

Jeudi 2 octobre 2008

n° 40

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Acquisition des voies du lotissement dit « Le Pré Gaudeau » appartenant à messieurs Pascal et Michel PRINCET formant la rue Gilbert Bécaud**

Mesdames, Messieurs,

Le lotissement le « Pré Gaudeau », créé conformément à l'arrêté de lotir n°03U668 en date du 17 octobre 2003, comprend aujourd'hui encore des voies privées et des espaces communs appartenant à la société SARL SAPRINCO. Le lotisseur a proposé de les rétrocéder gratuitement à la collectivité.

Ces voies ouvertes à la circulation publique ont vocation à être intégrées dans le domaine privé de la commune, puis classées ensuite dans le domaine public communal.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU la promesse de vente en date du 28 juillet 2008.

CONSIDERANT que ces parcelles ont vocation à tomber dans le domaine public,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'acquérir gratuitement les voies et espaces communs du lotissement le « Pré Gaudeau » appartenant à la SARL SAPRINCO, à savoir les parcelles cadastrées section CL n°372 pour une superficie de 4 035 m² et CL n°349 pour une superficie de 496 m²,

2) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de la ville, en l'étude de maître PLAZANET, notaire associé à La Roche Posay.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1027/4100 ouvert au budget 2008.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD

